

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°DELC2026_S201
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de Scionzier sous la Présidence de Monsieur Sandro PÉPIN.

Etaient présents : MM Sandro PÉPIN, Jean-Marie DELISLE, Carmelo FOTIA, René BOITEAU, Mmes Josette DUMONT, Josette DESBIOLLES, Catherine GAL, Lilia BELAOUAD, DEVILLAZ Marinette, Maria GONCALVES.

Etaient absents : Mme RAPACCIOLI Alexandra donne pouvoir à Mme DUMONT Josette.

Mme DUMONT Josette est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11 Date de la convocation : 16/04/2026

OBJET : DESIGNATION D'UN VICE-PRESIDENT

Dans le cadre du renouvellement intégral du conseil municipal intervenu le 15 mars dernier, le conseil municipal de Scionzier, par délibération n°DELV2026_S310 en date du 15 avril 2026, a fixé l'effectif du conseil d'administration du CCAS à 10 membres, en sus de son président représenté par le Maire de la commune.

Par délibération n°DELV2026_S311, le conseil municipal a procédé à la désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS.

Conformément aux dispositions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Maire, par arrêté n°AMV2026_108 en date du 27 avril 2026 a désigné les membres des associations représentatives appelés à compléter le conseil d'administration.

Comme il est dit au deuxième alinéa de L.123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, dès sa composition, le conseil d'administration du CCAS élit en son sein son vice-président.

Il est ainsi proposé au conseil d'administration de procéder à la désignation de son vice-président.

Le conseil d'administration,

Vu le deuxième alinéa de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et de la Famille

DESIGNE Mme Josette DUMONT en qualité de vice-présidente du CCAS de Scionzier.

À l'unanimité.

Le Maire,
Président du CCAS,
Sandro PÉPIN*

